



## Rapport d'activité 2015

---

Décembre 2015

---

Référence/cote: 033-18

Pendant l'année sous rapport, nous avons dû, à notre grande tristesse, dire un adieu définitif à notre présidente Christiane Langenberger : à la fin juin, sa grave maladie la contraignait à se retirer, et elle mourait le 16 août au sein de sa famille. Nous n'avons pas seulement perdu une présidente compétente et engagée, mais aussi une personne extraordinairement aimable et sympathique.

Christiane Langenberger a profilé comme personne la commission de la BN. Elle savait faire entendre sa voix non seulement au sein de la communauté des bibliothèques, mais également auprès des acteurs cantonaux et nationaux. Les propositions soigneusement élaborées qu'elle faisait auraient pu contribuer à améliorer les choses dans différents domaines.

L'échange d'idées prévu depuis longtemps avec madame Isabelle Chassot, la directrice de l'Office fédéral de la culture, a eu lieu en été. Le dialogue qui s'est tenu dans une atmosphère très ouverte a permis de mettre à jour de nouvelles possibilités d'action.

Pendant l'année sous rapport, et en vue du renouvellement total de son effectif, la commission a dressé un bilan du travail effectué ces huit dernières années. Elle a rédigé une recommandation à l'intention des membres de la nouvelle commission que le Conseil fédéral a nommés le 18 novembre.

### **Echange avec I. Chassot : de nouvelles idées**

L'analyse des lacunes et des enjeux que la commission avait établie en 2010 puis actualisée en

2015 a servi de base et de cadre à cet échange d'idées. La discussion s'est ouverte sur une série de questions posée par madame Chassot sur l'analyse et les mesures qui en ont découlé.

Elle s'est prononcée expressément pour que l'on ne se limite pas aux seules questions culturelles en traitant des champs d'action prioritaires, mais que l'on définisse également les aspirations des domaines scientifiques. Un état des lieux approfondi nécessiterait que l'on consulte différents acteurs.

Elle a déconseillé tout aussi clairement de faire appel à de nouveaux organes fédéraux. Une telle démarche ne serait possible qu'à la requête expresse des cantons.

Il a été proposé pendant l'entretien d'organiser en 2016 une table ronde réunissant tous les acteurs importants. L'OFC proposera en outre aux cantons et aux communes de faire des bibliothèques un sujet du dialogue culturel national.

### **2008 – 2015: Etapes, bilan et perspective**

La préoccupation centrale de ces huit dernières années aura été la politique coordonnée des bibliothèques. Le pilotage stratégique et politique des bibliothèques suisse doit leur permettre de trouver une réponse commune au défi numérique et de se positionner de façon appropriée dans la société de l'information. Les efforts de la commission ont-ils porté leurs fruits ?

Le bilan est mitigé : au cours de cette période, la commission a été reçue et entendue par différents

acteurs. Mais elle n'a pas réussi à donner à ses propositions d'action l'impulsion qui leur aurait permis d'être acceptées et poursuivies par d'autres instances. L'initiative était toujours du côté de la commission. La tentative de sensibiliser les cantons aux lacunes et aux enjeux et de les amener à adopter une procédure commune a provisoirement échoué.

La recommandation de la commission sur le départ est la suivante : « *Continuer à suivre la problématique de la coordination nationale en matière de sauvegarde et d'accessibilité des informations culturelles et scientifiques. Il faudrait concentrer plus fortement qu'auparavant la réflexion sur l'impact souhaité au plan sociétal et moins axer les discussions sur l'instrument en soi (les bibliothèques)* ».

Elle estime toujours actuels les champs d'action définis en 2013 déjà :

1. archivage à long terme et accessibilité du patrimoine culturel,
2. égalité des chances dans l'accès aux ressources électroniques, et
3. élargissement à d'autres partenaires des prestations du projet Swiss Library Service Platform SLSP.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles LEHE règle la collaboration entre les cantons et la Confédération dans le domaine des hautes écoles. Les instances et les instruments de pilotage nouvellement mis en place pourraient offrir de nouvelles perspectives favorisant les possibilités de coordination.

« *Ces dernières années, les interrogations juridiques figurent tout en haut de l'agenda des bibliothèques* », écrivions-nous dans le dernier rapport d'activité. Depuis, rien n'a changé, bien au contraire : de par la révision imminente de la loi sur le droit d'auteur LDA, le sujet est désormais d'une actualité brûlante. A l'initiative de l'association Bibliothèque information Suisse BIS, les institutions de mémoire s'organisent en task force afin de participer de façon coordonnée à la consultation en cours concernant la révision de la LDA. Aux yeux de la commission, cette initiative et cette manière de faire sont tout à fait indiquées et de surcroît absolument nécessaires pour faire valoir les intérêts des bibliothèques dans le cadre de la révision de la loi.

## 2016 – : Un vœu pour terminer

La commission sur le départ souhaite à la nouvelle commission de réussir à convaincre les instances politiques et les institutions du domaine de la médiation de la culture et du savoir de l'utilité et de la nécessité d'une stratégie globale et d'un développement coordonné.

## Membres et séances en 2015

Christiane Langenberger (présidente, décédée le 16.08.2015), Verena Bider, Cornel Dora, Ulrich Niederer, Géraldine Rérat-Ouvray, Gerardo Rigozzi, Gabi Schneider, Hubert Villard, Peter Wille.

Six séances ont eu lieu.

### Commission de la BN

Art. 14 LBNS du 18 décembre 1992

1 Le Conseil fédéral nomme une commission de la Bibliothèque nationale suisse (commission) comprenant neuf membres.

2 La commission :

a. ...

b. suit le développement de la bibliothéconomie;  
c. peut faire des propositions au Département fédéral de l'intérieur en matière de bibliothéconomie;  
d. donne son avis sur des projets d'actes législatifs ayant trait aux activités de la Bibliothèque nationale ou étant de nature à les influencer;  
e. encourage la coopération en matière de bibliothéconomie.

3 La commission doit être consultée avant que ne soient prises des décisions importantes en matière de bibliothéconomie.

Peter Wille, vice-président

Informations complémentaires :

<http://www.nb.admin.ch/org/organisation/03172/index.html?lang=fr>